

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 208

Présent(s) : 182

Représenté(s) : 5

Votant(s) : 187

Excusé(s) : 21

Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 25 MARS 2021

Le jeudi 25 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 19 mars 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Bruno ARIZZI, M. Franck ASSELIN, M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Maryline BAILLY, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUVILLE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Cécile CONREAU, M. Christophe CORBEAUX, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Damien GIRARD, M. Laurent GOBINET, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, M. Pierre LHOTTE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAISE, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Guy MOUCHEL, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, M. Dominique POTAR, Mme Aline POUDRAS, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Pierre REANT, M. Germain RÉNARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, M. Bernard SAINTOT, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, Mme Armelle SIMON, M. Michel SUPPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Léo TYBURCE, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Marie BETTON (suppléant de M. Franck BAILLY), M. Fabrice CHRISTOPHE (suppléant de M. Denis LHOTELAIN), M. Emmanuel RUBE (suppléant de M. Alain MICHELON)

Étaient représenté-e-s :

M. François BARONNET a donné pouvoir à Pascal LORIN, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Véronique MARCHET, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Catherine CHOPART, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Mario ROSSI

Étaient excusé-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Jacques AMMOURA, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Raymond AYALA, Mme Nathalie BELAMY, M. Vincent BENNEZON, M. Nicolas CARNOYE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jean-Luc DUBOIS, Mme Kim DUNTZE, M. Eric MALTOT, M. Tarik MAZOUJ, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET, M. Denis PONCELET, M. Jean-Luc SENE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, M. Bernard THIERY, M. Jean-Marie VIEVILLE

Secrétaire : Dimitri OUDIN

Vice Secrétaire : Mounya TAGGAE

Votes :

Pour : 187

Contre : 0

Abstention : 0

**COMMUNES DE CHÂLONS-SUR-VESLE ET CHENAY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code du Patrimoine, notamment son article L.642-2 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, substituant la procédure des secteurs sauvegardés par celle des sites patrimoniaux remarquables,

Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les délibérations n°2016-033 du 11 avril 2016 du Conseil municipal de Châlons-sur-Vesle et n°2016-01-01 du 27 janvier 2016 du Conseil municipal de Chenay, relatives à la création d'une AVAP,

Vu les délibérations n°2017-001 du 6 février 2017 du Conseil municipal de Châlons-sur-Vesle, n°2017-01-01 du 31 janvier 2017 du Conseil municipal de Chenay, donnant leur accord pour la poursuite et l'achèvement de procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu sa délibération n°CC-2017-71 du 9 février 2017 décidant de poursuivre et achever les procédures des PLU ou documents d'urbanisme en tenant lieu des communes de Châlons-sur-Vesle et de Chenay,

Vu sa délibération n°CC-2017-288 du 28 septembre 2017 fixant les modalités de la concertation et créant la commission locale,

Vu ses délibérations n°CC-2018-146 et n°CC-2019-126 des 28 juin 2018 et 27 juin 2019 modifiant la composition de la commission locale,

Vu sa délibération n° CC-2020-105 du 24 septembre 2020 portant désignation au sein de divers organismes et notamment de la commission locale de l'AVAP de Châlons-sur-Vesle et Chenay,

Vu sa délibération n°CC-2020-270 du 17 décembre 2020 visant à réduire le périmètre de l'aire, à apporter des compléments aux modalités de concertation et à modifier la composition de la commission locale,

Vu la décision n°MRAe 2021DKGE12 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 28 janvier 2021 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de mise à l'étude d'AVAP de Châlons-sur-Vesle et Chenay,

Vu l'avis favorable du 16 février 2021 de la commission locale de l'AVAP de Châlons-sur-Vesle et Chenay portant sur le bilan de la concertation et l'approbation de l'arrêt de projet ,

Vu les délibérations n°2021-02-01 du 18 février 2021 du Conseil municipal de Châlons-sur-Vesle et n°2021.02.01 du 18 février 2021 du Conseil municipal de Chenay donnant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'approbation de l'arrêt de projet,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu les pièces du dossier de projet de l'AVAP,

Considérant que les études relatives à la mise à l'étude ont été achevées,

Vu le passage en Conférence de territoire Champagne Vesle

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 18 mars 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de tirer le bilan de la concertation, tel qu'annexé,

d'arrêter le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Châlons-sur-Vesle et Chenay, tel qu'annexé,

de soumettre, pour avis, le projet d'AVAP à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) et aux personnes publiques associées, ainsi qu'à celles qui en ont, le cas échéant, fait la demande.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Châlons-sur-Vesle et de Chenay, et au siège de la Communauté urbaine durant un mois.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- Rapport de présentation,
- Diagnostic des patrimoines,
- Règlement de l'AVAP,
- Plan des périmètres,
- Plans 1 et 2 de Chenay,
- Plans 1 et 2 de Châlons-sur-Vesle,
- Etude couleur et nuanciers,
- Bilan de la concertation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 29 mars 2021. Identifiant : 051-200067213-20210325-119893A-DE-1-1